

Zeitschrift:	Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica
Herausgeber:	Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft
Band:	19 (1962)
Heft:	3
Artikel:	Notes critiques sur Tertullien, Ad Nationes I
Autor:	Schneider, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-17761

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes critiques sur Tertullien, Ad Nationes I¹

Par André Schneider, Hauterive (Neuchâtel)

Nat. 1, 5, 3 *modica macula in fronte, in parte quadam exemplari t uisa quo uniuersitas munda est.* Les corrections proposées pour l'amélioration de cette phrase difficile (*uisa <a> quo* Oehler; *uisa <a> qua* Gomperz) partent toutes de l'idée qu'il faut un complément à *munda*; cf. aussi Hoppe, Synt. 36. Evans, Vig. Chr. 1955, 38, déplace après *sordescat* les mots *modica macula in fronte in parte quadam exemplari uisa*. Mais les deux tronçons de la phrase litigieuse deviennent superflus dans leur nouveau contexte. Il semble préférable de donner à *quo* le sens de *quod*, qu'il a souvent chez Tert. (cf. Nat. 1, 8, 4; Thörnell, St. T. 2, 2; 3, 28 sq.; Blaise, Manuel 162; Baehrens, Glotta 4, 270 sq.). La phrase pourrait alors à la rigueur se comprendre sans changement, *uisa* prenant le sens de «qui se montre visiblement» (cf. Vulg. Sap. 6, 13 *sapientia ... facile uidetur ab his qui diligunt eam*): «on remarque une petite tache en surface, sur la partie exposée aux regards, parce que l'ensemble est pur». Mais on attendrait plutôt un adverbe complétant *uisa* (cf. l'exemple de la Vulg.), ainsi qu'un corrélatif à *quo*. C'est pourquoi je propose: ... *exemplari, <eo clarius> uisa, quo* eqs. La phrase offre ainsi une bonne transition entre ce qui précède (il y a partout des imperfections) et ce qui suit (une petite imperfection témoigne en faveur de la pureté de l'ensemble, précisément parce que cette pureté la fait mieux remarquer). On trouvera des exemples de l'expression *clare uidere* dans le ThLL. 3, 1277, 36 sqq. Pour *eo ... quo* sans comparatif dans le second membre, cf. Herm. 20, 4; Kühner-Stegmann, Lateinische Grammatik 2³ (1955) 484. Paléographiquement, la corruption du texte s'explique par un stade intermédiaire: *exemplariusuis aquo* (saut du même au même), puis par la chute de *us* (idem). Il est possible que le même copiste se soit rendu coupable des deux sauts du même au même.

¹ Ces notes ont été élaborées pendant la préparation d'un commentaire philologique de *Nat. 1*, que j'espère présenter sous peu comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel. Je me fonde sur le texte de la dernière édition de J. W. Ph. Borleffs, *Corpus Christianorum I* (Turnhout 1954) p. 11–40. Les ouvrages cités en abrégé sont les suivants: Blaise, Manuel = A. Blaise, *Manuel du latin chrétien* (Strasbourg 1955); Borleffs, Mnem. 1929 = J. G. P. Borleffs, *Observationes crit. ad Tert. ad Nat. libros*, Mnem. 57 (1929) 1–51; Bulhart = V. Bulhart, *Tertullian-Studien*, SB Wien, Phil.-hist. Kl. 231 (1957); Evans, Vig. Chr. 1955 = E. Evans, *Tertullian Ad nationes*, Vig. Chr. 9 (1955) 37–44; Gomperz = H. Gomperz, *Tertulliana* (Wien 1895); Hartel, P. St. 2 et 3 = W. v. Hartel, *Patristische Studien* 2 et 3, SB Wien, Phil.-hist. Kl. 121 (1890); Hoppe, Beitr. = H. Hoppe, *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians* (Lund 1932); Hoppe, Synt. = H. Hoppe, *Syntax und Stil des Tert.* (Leipzig 1903); V. d. Hout = M. v. d. Hout, Mnem. 1955, 168 sq. (recension de l'édition de Borleffs 1954); Oehler = *Tertulliani quae supersunt omnia*, t. I (Leipzig 1853); Thörnell, St. T. 2 et 3 = G. Thörnell, *Studia Tertulliana* 2 (Uppsala 1921) et 3 (1922); V. d. Vliet = J. van der Vliet, *Studia Ecclesiastica* I (Leiden 1891); Waszink = J. H. Waszink, *Tertullianus, De anima*, edited with introduction and commentary (Amsterdam 1947).

Nat. 1, 7, 5 *noua mentiendi uoluptate*: *noua* est-il acc. n. pl. objet de *mentiendi*, ou abl. f. accordé avec *uoluptate*? A considérer notre texte isolément, la première solution paraît plus naturelle: «par le plaisir d'inventer du neuf». Mais dans le passage parallèle Apol. 7, 12, Tert. se reprend lui-même en quelque sorte, et écrit: *aut non noua, sed ingenita quibusdam mentiendi uoluptate*. Il n'est pas exclu a priori que *noua* change de fonction; pourtant le texte d'Apol. semble prouver que Tert. rattachait *noua* à *uoluptate*, et cela dans Nat. également. Ce n'est pas l'avis de tous les critiques. V. d. Vliet 21 sq., trouvant que *noua* s'oppose mal à *ingenita*, voudrait corriger Apol. d'après Nat. (avec *noua* à l'acc.): *aut noua ingenita quibusdam mentiendi uoluptate*; Lortz, Tertullian als Apologet 1, 92⁵⁵ voudrait au contraire corriger Nat. d'après Apol.; Hartel, P. St. 2, 37¹ hésite à garder les deux textes, en admettant un *noua* à l'acc. dans Nat., à l'abl. dans Apol., ou à corriger Nat.: *etiam <ingenita non> noua mentiendi uoluptate*. A mon avis, le texte d'Apol., en tout cas, ne doit pas être modifié. Dans Nat., si l'on veut conserver le texte, *noua* peut être pris au sens d'«extraordinaire, étrange». Tert. aura craint ensuite que le lecteur ne comprenne à tort: «un plaisir insolite, inhabituel». D'où la rectification d'Apol. (*ingenita = naturalis*; cf. Marc. 2, 12, 3). Toutefois cette correction étonne. Certes, il arrive à Tert. de modifier dans Apol. une expression malheureuse ou erronée de Nat.: cf. Becker, Tertullians Apologeticum 199 sq.; 250 sq. Mais aucun des exemples cités n'est vraiment comparable au nôtre, pas même Nat. 1, 9, 8 (~ Apol. 40, 5) *ubi tunc, non dicam contemptores deorum Christiani, sed ipsi dei uestri* qui renchérit sur Nat. 1, 9, 6 *ubi tunc Christiani*: il s'agit là d'une gradation, non d'une opposition ou d'une correction. Surtout, rien ne permet de penser qu'en écrivant Nat. Tert. ne considérait pas le plaisir de mentir comme un vice naturel: cf. 1, 7, 11 *de uitio ingenii humani*. On peut dès lors se demander s'il n'avait pas écrit *<non> noua*; cf. Cic. Verr. 6, 10 *fuit nundinatio aliqua et isti non noua*. La chute du *non* n'aurait rien d'étonnant devant *noua*, et *sed ingenita quibusdam* d'Apol. serait une précision, non plus une correction.

Nat. 1, 7, 15 *quid, cum domestici eos uobis, prodentes omnes?* Cette phrase a suscité diverses interprétations et corrections, consignées dans l'app. crit. de Borleffs. Il faut y ajouter maintenant celle de Evans, Vig. Chr. 1955, 38: *quid cum domesticis uobis? prodentes omnes?* «What have you to do with household servants? Are they all tale-bearers?» Cependant, aucune des interprétations proposées ne persuade qu'il faille s'écartier du texte du ms. Bien plus, une fois admises quelques ellipses, normales dans le style de Tert., la phrase litigieuse offre un sens satisfaisant. *Quid* est correctement interprété par Oehler *ad loc.*: *Quid igitur tali testimonio tribuendum est?* Pour la suite, il faut entendre: *Quid, cum domestici eos uobis prodiderint? Nonne produnt omnes?* (*omnes* acc.) Tert. répond à l'objection de l'adversaire «vos serviteurs vous ont trahis», conformément au ton rhétorique, presque sophistique, de tout ce passage, en empruntant un lieu commun qui déprécie le témoignage des esclaves.

Nat. 1, 7, 27 *<in> tragoeediam ... erumpunt* Borleffs. D'accord avec v. d. Hout

168sq., je ne crois pas nécessaire d'ajouter *in*. L'emploi transitif de *erumpere* a été défendu à satisfaction par Hartel, P. St. 3, 13. Cf. Resurr. 22, 3 *quae ... de templi exitu eruperat*; pour l'expression *erumpere uoces*: ThLL. 5, 2, 840, 39sqq. (Petron., al.) Min. Fel. emploie une fois *erumpere* avec l'a. c. i.: 16, 5 *erupit aegre se ferre*.

Nat. 1, 7, 27 *de ipsis potiores morsus iam doctis <....> ibus rapiunt*¹. Rappelons les principales corrections et interprétations de ce passage controversé. Oehler en 1853 écrit: *Fidei de ministris et magistris et de ipsis potiores morsus iam doctis nihil rapiunt*, et interprète, en prenant *potiores morsus* pour sujet de *rapiunt*: «Semel nempe initiatis, siue ministris siue magistris, quantumuis cruentae illae epulae de fide semel data eripere quicquam non possunt; sunt enim omni diuina humanae lege istae potiores» (I 319^u). Quant au texte, *nihil* surtout satisfait peu, puisque, comme l'avait semble-t-il déjà vu Goth., et comme le confirme le nouvel examen du ms. par Borleffs, la terminaison *ib* (pour *ibus*, dont l'abréviation a pu disparaître facilement) est sûre. La fonction grammaticale donnée à *potiores morsus* s'accorde mal avec sa position entre *ipsis* et *doctis*. Enfin, il n'est pas question ici des réactions des prêtres, mais de celles des seuls néophytes. Reifferscheid et Wissowa en 1890 conservent le même texte, mais laissent en blanc la lacune (<.....>) qu'Oehler remplissait par *nihil*. La même année, Hartel, P. St. 3, 12sq., propose une interprétation bien différente: *fidem de ministris et magistris et ipsis potiores morsus iam doctis initiati rapiunt*: «Die Eingeweihten nehmen die Treue des Schweigens von den Dienern und Meistern und jenen, welche in die wichtigeren Bisse bereits eingeführt sind, an». Mais on ne voit guère à qui peut s'appliquer *ipsis ... iam doctis*. V. d. Vliet en 1891, p. 24sq., écrit: *non protrahunt ... fidei ministros et magistros et de ipsis potiores morsus iam doctis dentibus* (avec Goth.) *rapiunt*, «i.e. non in publicum fidei ministros et magistros rapiunt eosque iure talionis deuorant dentibus, qui ab ipsis in infantulo neophytis occidendo et comedendo commisso meliores corporis humani morsus distinguere didicerant». On admettra difficilement un tel excès de cannibalisme chez les néophytes. Enfin, citons Evans, Vig. Chr. 1955, 39: «I am not very pleased with this suggestion, but I wonder if we could make sense by reading *et non protrahunt ad populum fidei ministros, et magistros de ipsis potiores morsus iam docti infantibus rapiunt*, carrying on the negative of the first clause into the second, and translating: and do not, now that they have learned the facts, steal from their teachers (as exhibits to bring into court) those choice portions of the babies themselves—instead of mere tales about babies». Ici ce sont les difficultés grammaticales qui s'accumulent: *et* pour *nec*, la fonction de *magistris*, la distance qui sépare *ipsis* et *infantibus*; enfin, des mots tels que *potiores* ou *iam docti* paraissent inutiles.

Le texte adopté par Borleffs, proche de celui de Van der Vliet, mais avec la conjecture *doctis <man>ibus* (reléguée dans l'app. crit.), offre un sens qui ne heurte pas la vraisemblance, si l'on interprète *de ipsis ... rapiunt*: «ils arrachent aux prêtres, ils

¹ Le nombre de points entre crochets équivaut au nombre de lettres que l'on peut théoriquement loger dans une lacune du ms. Ce nombre varie parfois selon les savants qui ont examiné le ms.

leur disputent les meilleurs morceaux»; cf. Verg. Aen. 10, 486 *rapit calidum ... de uulnere telum*. *Morsus* = *frusta*, l'abstrait pour le concret, phénomène fréquent en latin tardif: cf. *haustus* = «la gorgée, la boisson» (déjà chez Ov. et Liv.: ThLL. 6, 3, 2575, 67 sqq.); Löfstedt, Komm. zur Peregr. Aeth. 111 sqq.; Krit. Bemerkungen zu Tert.s Apol. 81 sq.; Hoppe, Synt. 91 sqq.; Blaise, Manuel 21 sq. Quant à la conjecture *doctis manibus*, elle s'adapterait au sens de la phrase (mieux que *dentibus*) et se recommanderait de plus par l'accord de deux mots souvent conjoints: cf. ThLL. 5, 1, 1758, 81 sqq. Toutefois, on attend dans cette dernière proposition une négation comme dans les deux précédentes, à cause de *si nihil tale probetur* qui reprend ensuite notre paragraphe. C'est pourquoi je préfère écrire, en utilisant la dernière lettre de *doctis* pour former l'abréviation *sn* (= *sine*, abréviation attestée au VIII^e siècle): *iam docti sine uocibus rapiunt*. Deux lignes plus haut nous avons déjà avec *tragoedia|m* un exemple où une lettre d'un mot est rattachée par erreur au mot voisin, au mépris du changement de ligne. La formation de *doctis* était facilitée par la terminaison de *uocibus*. Enfin, l'emploi de *uoces* au sens de «cris, protestations» n'est pas exceptionnel: cf. Marc. 3, 7, 1 *tamquam agnus ante tondentem sine uoce* (= Es. 53, 7); Lucr. 5, 1066 *uocibus omnia complent*; Tac. Hist. 1, 72, 4; Cypr. Demetr. 13 *cum ... crebris ac repetitis identidem uocibus Christianum me esse contestet*; Aug. Conf. 8, 12, 28.

Nat. 1, 8, 6 *medicamentis* <.....>: on a tenté de combler la lacune par un participe accordé soit avec *Philomelae* (*stupratae* Reifferscheid; *elinguatae* Thörnell), soit avec *uita* (*conseruata* Borleffs). Il semble préférable d'accorder un participe avec *medicamentis* à l'abl. absolu, par exemple *impositis* (cf. ThLL. 8, 532, 75 sq.), ou mieux *adhibitis* (cf. ThLL. 1, 642, 36 sqq.), pour obtenir un parallélisme chiastique parfait avec la phrase précédente: *cessantibus alimentis uitam nutrici perseuerasse – perseuerauerit (uita) Philomelae medicamentis adhibitis*.

Nat. 1, 9, 3 <*si lues aes*>*tiua uastauit* Hartel; <.....>*tiua* ms. Il s'agit bien de la peste, comme le montre le passage parallèle Apol. 40, 1 *si fames, si lues* (cf. 20, 2 *quod fames et lues ... uastant*). C'est en s'inspirant de ce texte que Hartel, P. St. 2, 43³, suivi par Borleffs, propose *si lues aestiuia* (ou: *si aestiuia*, mais l'ellipse, sans exemple, serait-elle compréhensible?). Je préfère la conjecture de Thörnell *si pestis uastauit*, qui remplit plus exactement la lacune et parfait la symétrie avec le membre suivant: *si famis afflixit*. La corruption *pestiuia* s'explique par l'influence de *uastauit*. Peut-être faut-il voir une assimilation à la terminaison de *pestis* dans la leçon *famis* du ms. (voir ci-dessous), qu'elle soit due à la main de Tert. ou à celle d'un copiste. Un peu plus loin (1, 9, 5), Tert. écrit, au pluriel, *quot pestes fames* (cf. Marc. 4, 39, 3 *et pestem et fames*). Inversement, dans Apol. 40, 1, après avoir peut-être remplacé *famis* par le plus correct *fames*, il aura substitué *lues* à *pestis* pour maintenir l'homéotélete. Cf. 20, 2; Anim. 30, 4 *lues et fames* et Waszink 375; Cypr. Demetr. 2 *quod lues quod fames*.

Nat. 1, 9, 3 *fames* Souter (Class. Rev. 43 [1929] 243); *famis* ms. Certes *fames* est la forme régulière, mais le nominatif *famis* appartient à la langue vulgaire, du

III^e siècle au plus tard, comme le prouve l'App. Probi, Gramm. 4, 198, 16 *fames non famis*; il est attesté chez divers auteurs à partir de Varro, Rust. 2, 5, 15 (à moins qu'il ne faille y corriger *famis* en *fames*: Baehrens, Sprachl. Komm. zur vulgärlat. App. Probi [Halle 1922] 113), et une autre fois encore chez Tert., Scorp. 13, 4 = Itala Rom. 8, 35. Cf. ThLL. 6, 1, 228, 47 sqq. Il est possible que, dans notre passage, un copiste soit responsable du vulgarisme, mais on ne saurait en refuser à coup sûr la paternité à Tert.

Nat. 1, 9, 7 *Tarpeios de suo monte perfudit ignis* ms. Il est hors de doute que Tert. veut faire allusion à Pompéi. Aussi Oehler remplace-t-il, à juste titre, *Tarpeios* par *Pompeios*. Borleffs s'en tient au texte du ms., en attribuant l'erreur à Tert. lui-même. Mais elle serait inexplicable: une ville «*Tarpeii*» n'existe pas; Tert. ajoute, à la liste d'*exempla* que lui fournissait sa source (Varron ?), un exemple probablement de son cru, dont le souvenir devait être encore trop vivant pour qu'il pût se tromper de la sorte. Le mot *Pompeios* se trouve correctement à côté de *Vulsinios* dans Apol. 40, 8; cf. Pall. 2, 4 *quo magis de montibus suis Campania speret, erepta Pompeios*; une allusion probable à Pompéi se trouve encore dans Paen. 12, 2. L'erreur *Tarpeios* serait plutôt imputable à un copiste distrait, chez qui l'expression *de suo monte* aura éveillé l'association *Tarpeius mons*, la colline du haut de laquelle (*de*) on précipitait les condamnés.

Nat. 1, 9, 9 *ne<cesse est> deos uestros iniustissimos pronuntietis*. Le texte du ms. (*ne deos* eqs.) est défendu par Thörnell, St. T. 3, 10 sqq.: *ne* est affirmatif comme dans Apol. 41, 2 *aut ne illi iniquissimi, si propter Christianos etiam cultores suos laedunt*. Borleffs, Mnem. 1929, 16, appuie sa conjecture *ne<cesse est>* en se référant à Apol. 11, 2 *in primis quidem necesse est concedatis*. Mais le texte d'Apol. invoqué par Thörnell a l'avantage incontestable d'appartenir à un passage parallèle au nôtre. Il est vrai qu'Apol. 41, 2 représente l'emploi (archaïque) usuel de *ne* affirmatif suivi d'un pronom. Cf. Hofmann, Lat. Umgangssprache 3(1951) 28 sq. Mais Hofmann mentionne un passage où le pronom fait aussi défaut: Sen. Benef. 1, 15, 2 *quare si quis existimat nos ... benignitatis fines introrsus referre, ... ne perperam monitiones nostras exaudiat*; on remarquera que, pour s'en tenir au texte des mss., le verbe est au subj. comme dans notre passage (plusieurs éditeurs corrigent en *exaudit*, Préchac, éd. Les Belles Lettres, en *exaudiuit*). Le subj. *exaudiat* ou *pronuntietis* (si l'on ne se rallie pas à la correction *pronuntiatis* envisagée aussi par Thörnell) serait un potentiel, doublé dans Nat. d'une nuance ironique: cf. Waszink 140 ad Anim. 6, 5.

Nat. 1, 10, 2 *eadem ipsa de nostro corpore <re>uulsa* Borleffs; *uulsa* ms. Borleffs, Mnem. 1929, 17 se réfère à Cic. In Pis. 25 *me ... absentem, principe Cn. Pompeio referente et de corpore rei publicae tuorum scelerum tela reuellente, reuocarunt*. Certes l'haplographie est facile à admettre dans le ms., mais *uellere* pour *euellere* est attesté en latin tardif: cf. Cassian. Conl. 9, 15, 1 (éd. Petschenig p. 263) *spina de cordibus uulsa* (quelques mss. ont *euulsa*); déjà Verg. Aen. 11, 565 sq.: *hastam ... de caespite uellit*. Sur l'emploi du verbe simple pour le composé, cf. Hoppe, Synt. 139; Beitr. 106 sq.; Norden, Komm. 4(1957) 291 ad Verg. Aen. 6, 620.

Nat. 1, 10, 7 *qua peruersitate tan<.....> maiorum apud uos †permanere probari debuerunt, cum ea, quae probatis, recusetis?* Le texte est à la fois lacuneux et corrompu. Le sens peut être rétabli à l'aide d'Apol. 6, 9 *per quod ostenditur, dum a bonis maiorum institutis deceditis, ea uos retinere et custodire, quae non debuistis, cum quae debuistis non custodistis.* A l'opposition *quae non debuistis – quae debuistis* correspondait probablement dans Nat. celle de *reprobari – probatis*: cf. 1, 10, 42 *possum retorquere probatum esse in illo quod nunc reprobatur in nobis.* Un copiste doit avoir commis un saut du même au même, et le texte peut être rétabli ainsi: *permane<re quae> reprobari.* Borleffs, De Tertulliano et Minucio Felice, Diss. 28³, attribue cette correction à Hartel, P. St. 3, 18, mais à l'endroit cité, je ne trouve que la conjecture *permane<nt quae> reprobari.* Dans la lacune devait se trouver le verbe principal entraînant la construction infinitive: par ex. *uideo*, ou mieux *uidemus* (abrégé *uidem'*). Je propose donc de combler ainsi la lacune: *tan<ta uidemus> maiorum. Tanta = tot*, comme souvent chez Tert.: cf. Waltzing, Etude sur le Codex Fuldensis 188 (pour *quanti = quot*, cf. Waszink 174 ad Anim. 9, 6). Dans cette hypothèse, *qua* est relatif de liaison (et non interrogatif), et la ponctuation doit être modifiée en conséquence. Répétons la phrase sous sa forme définitive: *qua peruersitate tan<ta uidemus> maiorum apud uos permane<re, quae> reprobari debuerunt, cum ea, quae probatis, recusetis.*

Nat. 1, 10, 23 *hae sunt captiuitati notae, poenae* Borleffs. Le ms. porte *captiuitate* que v. d. Hout, 169, voudrait conserver, prenant, je pense, *notae* pour un adj. (qu'on pourrait aussi, selon lui, remplacer par *notatae*). Mais le passage parallèle Apol. 13, 6 invite à voir dans *notae* un subst. La corruption *captiuitate* peut être due à un copiste entraîné par la même interprétation de *notae* que celle de v. d. Hout. On peut se demander si le texte original était *captiuitatis* comme dans Apol. 13, 6, ou *captiuitati*, plus proche du texte transmis (même faute dans le ms.: 1, 3, 7 *nomine* pour *nomini*; 1, 18, 5 *laude* pour *laudi*). Une différence de construction entre Nat. et Apol. se justifie éventuellement par la présence dans Nat. de *poenae* à côté de *notae*. *Captiuitati* est l'équivalent, par métonymie, de *captiuis* ou *seruis*; cf. ThLL. 3, 369, 4sqq., qui donne un exemple chez Tac., Ann. 11, 23, puis plusieurs dans l'Itala (= *αἰχμαλωσία*) et chez les auteurs chrétiens.

Nat. 1, 10, 31 *contemplator <.....>gis in caelum recepti.* Les trois lettres *gis*, acquises grâce au dernier examen du ms. par Borleffs, devraient rendre sûr au moins le mot *regis*, déjà proposé par Hartel, P. St. 3, 22; cf. Spect. 30, 3 *ubi exultem, spectans tot ac tantos reges, qui in caelum recepti nuntiabantur;* Nat. 2, 7, 4 *sepulchris regum uestrorum caelum infamatis.* Le début de la lacune, soit un espace de trois lettres environ, est plus difficile à combler. Si l'on pouvait admettre que Tert. pensait surtout au cas de Proculus, je proposerais *caesi regis* (cf. Lact. Inst. 1, 15, 32 *et senatum suspicione caedis regiae liberavit*); mais ce serait exclure les autres exemples, et le paragraphe suivant fait penser plutôt au cas de Numerius Atticus. Il faut un terme désignant une mort non violente. La place est suffisante pour *functi*, abrégé *fcti* (Cappelli 93 atteste l'abréviation *defcti = defuncti*). Pour *functus = mortuus*,

cf. ThLL. 6, 1, 1590, 71 sqq. (depuis Sen. trag., par exemple Oed. 240 *functi ... regis*).

Nat. 1, 10, 49 Tert. vient de démontrer que les païens tournent en dérision leurs propres dieux, que ceux-ci ont donc à se plaindre de leurs adorateurs plus que des chrétiens. Il poursuit: <.....> *ex alia parte adulamini ... et postremo licet uobis in eos quos esse uoluistis. Nos uero in totum auersamur.* La première phrase s'oppose-t-elle à la précédente (cf. la conjecture de Borleffs: <tamen eos>), ou l'explique-t-elle (cf. Kroymann: *uos enim*; on pourrait proposer aussi: *nam uos*) ? Deux raisons font pencher pour la première solution: 1. la fin de la phrase: *licet uobis eqs.* montre que le raisonnement est celui-ci: les dieux ne peuvent se plaindre de vous, parce que vous les flattez, et que leur existence dépend de votre bon vouloir. 2. Tert. doit revenir ensuite à l'énumération des griefs formulés contre les chrétiens. Le début du chap. 11 (*nec tantum in hoc nomine rei desertae communis religionis*) prouve que la phrase *nos uero in totum auersamur*, bien loin d'expliquer pourquoi les dieux auraient moins à se plaindre des chrétiens que des païens hypocrites, résume une dernière fois l'accusation d'impiété adressée aux chrétiens. Tert. ne s'attarde pas sur l'idée que les païens sont presque plus coupables que les chrétiens envers leurs dieux. Poursuivant sa *confessio simulata*, il reconnaît ironiquement que les païens n'ont rien à se reprocher envers leurs dieux, que du moins leurs torts sont largement compensés, tandis que la «culpabilité» des chrétiens reste entière (*in totum*). Il y a donc opposition avec le début du paragraphe. Plutôt que *tamen eos*, je mettrais dans la lacune <*sed uos*>, pour obtenir le pendant du *nos* suivant. Evans. Vig. Chr. 1955, 39 propose <*qui ut eos*>, mais le relatif se rattache mal au contexte.

Nat. 1, 12, 1 *etiam de materia colitis.* Gomperz 24 complète le texte: <*signum*> *etiam de <eadem> materia colitis.* Ces adjonctions sont conformes au sens du texte, mais toutes deux superflues. *Signum* est bien le substantif avec lequel s'accordent *uestrum* et *nostrum* dans la phrase suivante; le lecteur doit donc le rétablir de lui-même, au singulier ou au pluriel. Dans ce second cas (*signa* sous-entendu), le retour au singulier *uestrum* serait moins choquant que si *signa* était introduit dans le texte, comme le propose Borleffs, app. crit. *Materia* seul, sans *eadem*, peut avoir ici le sens courant de «bois». On pourrait aussi, plus généralement, y voir toute matière servant à la fabrication des idoles (cf. ThLL. 8, 453, 19 sqq.), mais, dans la suite, il n'est question que d'idoles de bois (ou de la carcasse de bois des idoles), et l'identité *materia – lignum* est confirmée par 1, 12, 2 *dum una sit qualitas* (cf. Apol. 16, 6).

Nat. 1, 13, 3 *tex diebus ipsorum praelegistis, quo die.* Le texte du ms. peut être maintenu si l'on prend le pronom *ipsorum* pour l'équivalent d'un adjectif possessif réfléchi (*uestris*). On trouve *ipsius* employé pour *suus* chez Filastr.: cf. P. C. Juret, Etude gramm. sur le latin de s. Filastrius (Erlangen 1904) 34; Schmalz-Hofmann 480. A défaut de cette interprétation, il faudrait adopter la correction de Oehler (*ipso priorem*, appuyé par Apol. 16, 11 *secundo loco ab eis sumus*), plutôt que la conjecture de Evans, Vig. Chr. 1955, 40 et <*ceteros planetas, et*> *ex diebus ipsorum*, qui s'écarte trop de la ligne de la rétorsion.

Nat. 1, 15, 5 Tert. compare l'infanticide reproché aux chrétiens et le meurtre que les païens commettent sur la personne de leurs enfants qu'ils exposent ou qu'ils noient. *At et si quo<.....> dissimilius penes uos fit eqs.* Je restitue *si quo<defectu>*, en m'inspirant du verbe *defecerit* qui termine le paragraphe. Tert. veut dire: si vous maintenez que vos infanticides sont moins graves que les nôtres, qu'ils ont des circonstances atténuantes (il leur «manque» donc quelque chose), considérez que vos propres enfants sont vos victimes, et cela compensera ce que votre conduite peut avoir de moins horrible que la nôtre.

Nat. 1, 15, 6 *de ea impietatis hostia dicimur <uesci>* Borleffs; *dicimur <.....>* ms. Oehler propose *<cenare>*. Avec ces deux verbes (*uesci* ou *cenare*), la construction *de hostia* fait difficulté. D'après Schmalz-Hofmann 527⁴, *uesci de* ne se trouve pas avant Vulg. Deut. 20, 19 (Itala: *ab*). Tert. emploie certes le verbe *uesci* quelques lignes plus bas, mais avec sa construction habituelle: 1, 15, 8 *infante uescimini*. Il me semble préférable de restituer *<gustare>*, verbe fréquent chez Tert. (cf. en particulier Apol. 9, 15, passage parallèle au nôtre), construit avec *de* par Petron., Plin. Nat., Suet., Apul., et plusieurs fois par Tert. (cf. ThLL. 6, 2, 2368, 6sqq.).

Nat. 1, 16, 12 *quotcumque publicatae libidinis po<...>st<..> statuо uel ambulatorio titulo*. Le mot endommagé ne peut être restitué sans modification des lettres encore lisibles (après *po*, Borleffs note encore un *r incertum*). Parmi les mots environnants, le seul qui puisse prêter à discussion est *libidinis*, que Reifferscheid remplace par *libidines*. Mais il faut maintenir le génitif pour la raison suivante: la phrase 1, 16, 12 se compose de deux groupes de trois kôla symétriques. Or le second groupe présente trois homéotéleutes: *mixtiones*, *compagines*, *tradiсes*. Il faut donc s'attendre à trouver la même structure dans la première partie de la phrase. A côté de *adulteria* et *stupra*, Tert. a vraisemblablement placé un troisième neutre pluriel, et non *libidines*, ni *errores* (Goth.), ni *hostiae* (Kroymann). Oehler satisfait à cette exigence stylistique en proposant *exempla* ou *genera*. Mais ces mots sont peu expressifs et trop éloignés des vestiges déchiffrés par Borleffs. Je préférerais *peruersa*, tout en devant admettre que le mot s'est corrompu, peut-être influencé, pour la terminaison, par le début de *statiuo*. Pour le neutre substantivé, cf. Nat. 1, 1, 7 *quot trans fugae in peruersum*; Sen. Vit. 5, 2; Ambros. De bono mort. 9, 40 *uidisti meretricem*, ... *errauerunt oculi tui, peruersa uiderunt*.

Nat. 1, 16, 14 *qui eum nutrierat Graeculus, uel a limine Graeculo more captauerat †intrans*. *Intrans* fait difficulté. Les corrections de Reifferscheid (*trans mare*) et de Birt (*in transitu*) témoignent d'une méprise sur le sens de la phrase. En effet, le *Graeculus* en question n'est pas un des ravisseurs de l'enfant dont Tert. est en train de raconter l'histoire, mais son *paedagogus* (cf. 1, 16, 16). *Captare* ici ne signifie pas «s'emparer de, ravir», mais «séduire, corrompre». *Intrans* semble faire double emploi avec *uel a limine*, et de plus termine la phrase sur une clause héroïque. On ne peut donc maintenir les deux expressions avec Hartel, ni les supprimer avec Rigault. Le plus simple est de voir dans *intrans* une glose de l'expression peu courante *uel a limine*. On pourrait être tenté de prendre plutôt ces derniers mots pour

une glose intruse, à cause de *uel*. Mais la question de la clause ne serait pas résolue, et *a limine* appartient à la langue de Tert. (cf. Pall. 5, 2; Monog. 8, 1; Val. 3, 3). Si l'on supprime *intrans*, la phrase s'achève sur une clause irréprochable (deux crétiques). Ajoutons que, dans le ms., *captauerat* est suivi d'un point, raison de plus pour penser que ce mot était le dernier de la phrase.

Nat. 1, 16, 17 *spiritus de die concutit<ur>* Krabinger; *concutit* ms. Borleffs, Mnem. 1929, 21 sq., défend la conjecture de Krabinger en citant Pat. 7, 7 *spiritum ... concutit* et Spect. 15, 3 *sine concussione spiritus*, où *spiritus* est complément du verbe ou du substantif. Néanmoins la correction est superflue dans notre passage. Certes il faut aussi écarter l'interprétation de Hartel, P. St. 3, 31, suivi par Hoppe, Beitr. 62: *spiritus Dei concutit* (sc. *eos*). Mais, comme Oehler le dit déjà en réponse à Krabinger, Tert. emploie souvent des verbes transitifs avec une valeur intransitive ou réfléchie. Cf. 1, 5, 9 *congregant = se congregant*; 1, 9, 3 *terra mouit*; 1, 17, 4 *adhuc Galliae Rhodano suo non lauant*; 1, 20, 12 *si emendaueritis*. *Concutit* peut donc être pris au sens de *se concutit* (cf. Hor. Serm. 1, 3, 34 sq. *te ipsum concute*; Verg. Aen. 7, 338, cités par le ThLL. 4, 120, 12 sqq.): leur esprit se secoue, se sonde, passe en revue ce qui s'est passé ce jour-là.

Nat. 1, 17, 4 *Galli* Borleffs; *Galliae* ms. Je ne vois pas de raison suffisante pour abandonner le texte du ms. L'emploi du toponyme au lieu de l'éthnique n'est pas d'une audace excessive, surtout à côté de *Syriae*. Cf. Pall. 3, 6 *Latium = Latini* (cité par Bulhart 21).

Nat. 1, 19, 3 *inter<sa l>ingua Wissowa*; *inter<...>ingua* ms. Le verbe *intergeo* ne se trouve que dans les glossaires avec l'interprétation *ἀπομάσσει*. L'expression *intersa lingua* ne pourrait donc signifier autre chose que «ayant nettoyé votre langue», ce qui ne convient pas au contexte. La conjecture de Hartel: *intenta lingua* (P. St. 3, 34 sq.) serait en tout cas préférable, car elle fournit un pendant exact à *arrepta spongia*. On peut penser aussi que le ms. portait bien *intersa*, mais que cette leçon était une corruption de *inserta* produite par métathèse de *s* et *t*. Il est vrai que *inserere linguam* signifie ailleurs le contraire de *exserere linguam* qu'on attendrait plutôt ici: cf. Paul. Fest. p. 116, cité par le ThLL. 7, 1, 1871, 47 sqq.: *linguae ... insertae, id est intra dentes coercitae*. Mais *inserta lingua* se comprendrait ici du point de vue des lettres qu'il s'agit d'effacer: «la langue introduite dans, tendue vers les lettres». *Inserta* aurait le même sens que *immissa* dans Verg. Aen. 3, 593 *immissaque barba*. Cf. Itala Is. 57, 4 *adversus quem immisistis* (*ἔχαλάσσατε*, Vulg. *eiecistis*) *linguam?* (cité par le ThLL. 7, 1, 469, 6 sq.).

Nat. 1, 20, 9 *in aliis <.....>tis*. Le contexte fait attendre un verbe signifiant «accuser, condamner». Oehler propose *damnetis*, Borleffs en 1929 *reprobetis*. Mais son récent examen du ms. lui a permis de distinguer un *c* ou un *e* au début de la lacune. C'est pourquoi je restitue *<coargua>tis*.

Nat. 1, 20, 10 *qui <....> opere occupati eritis*: en rapprochant Cic. Mur. 25 *res enim sunt paruae, prope in singulis litteris atque interpunctionibus occupatae* (où *occupatus in* signifie «qui se limite à, qui se borne à»), je propose *qui <in eo> opere* et je com-

prends: «vous vous limitez à cette réaction sommaire, vous ne dépassiez pas cette conduite».

Nat. 1, 20, 11 *auferte stipulam de oculo uestro, [auf<.....> de oculo uestro], ut stipulam de alieno extrahatis*. La parole évangélique (Matth. 7, 3; Luc. 6, 41) est citée également par Tert. Apol. 39, 15; Marc. 4, 17, 11, les deux fois avec l'opposition habituelle *trabs – stipula*. On ne voit pas pourquoi cette opposition ne se trouverait pas aussi dans notre texte. La première proposition a été écrite deux fois par erreur dans le ms., et une lacune s'est produite dans la seconde rédaction. La place n'est pas suffisante pour le mot *stipulam* (que l'on attendrait s'il s'agissait d'une ditto-graphie, comme le pense Borleffs), mais bien pour le mot *trabem*, en admettant que *auf.* soit l'abréviation de *auferte*. Un lecteur a probablement voulu corriger le mot *stipulam* introduit par anticipation dans la première proposition. Il a écrit dans la marge *auf. trabem de oculo uestro* pour qu'on sût qu'il ne corrigeait pas le second *stipulam*. Le copiste suivant a reproduit la correction sans supprimer la rédaction fautive. Le texte doit donc être rétabli comme suit: [*auferte stipulam de oculo uestro,] auf<erte trabem> de oculo uestro, ut stipulam de alieno extrahatis*.